

CONSEIL MUNICIPAL SALVIAC

Compte-rendu de la séance du 15 décembre 2020

Le quinze décembre deux mille vingt à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Salviac se sont réunis à la salle des fêtes en séance non publique et dans le respect des gestes barrières (consignes sanitaires obligent), sous la présidence de Monsieur François DOLS, maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2020.

Présents :

François DOLS, Philippe MELINE, Céline MAURY, Joël RIGAL, Christine DHIEUX, Alexandre CABANEL, Filipe PEIRERA, Marie-Claude PONCET, Emmanuel BOULICOT, Jean-Marc BOYER, Aurélie BRIEND, Martine MULLER, Aude PEZERAT et Philippe MARTAGOUTE.

Mélanie GUILLANNEUF, secrétaire générale

Absents avec procuration : Aucun

Absents sans procuration : Aucun

Secrétaire de séance:

Joël RIGAL

Avant de débiter le présent conseil, M le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil une modification dans l'ordonnancement des points portés à l'ordre du jour en rajoutant une question relative à l'autorisation d'engagement d'investissements dans l'attente du vote du budget 2021.

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance

20h 30 M le Maire ouvre le conseil municipal proprement dit par la lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations

Délibération 2 : Désignation du correspondant défense.

M le Maire présente la nécessité de désigner au sein du conseil municipal un correspondant défense. Ce dernier de part la loi se voit confier les missions de :

- Sensibiliser les concitoyens aux questions de Défense,
- Diffuser l'esprit de Défense dans la commune,
- Être l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires,
- Exprimer sur l'actualité Défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité...

Il propose Philippe MELINE pour cette mission.

Approbation par le Conseil Municipal :

15 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

Délibération 3 : Renouvellement de l'adhésion au service progiciel du centre de gestion du Lot..

Mélanie GUILLANNEUF, secrétaire générale précise le contour des services rendus suite à cette adhésion, à savoir la possibilité d'utiliser des logiciels professionnels pour la comptabilité; la gestion des paies, l'état civil, services de maintenance et assistance de 1^{er} niveau, mais aussi grâce à une interface spécifique le passage des opérations comptables des services de la mairie vers ceux de la trésorerie principale. Ce qui évite une longue série d'écritures comptables. Le montant de l'adhésion est de 944€ dont 216€ pour l'automatisation des données comptables vers la trésorerie.

Il est donc demandé au conseil municipal l'autorisation de reconduire cette adhésion pour 2021.

Approbation par le Conseil Municipal :

15 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

Délibération 4 : Abandon d'un terrain et classement d'une voirie.

M le Maire reprend la parole pour présenter ce dossier. Le terrain dont il est question est situé à "La Génibre", il appartenait à M SALVADORI qui en a déjà fait don à la mairie mais dont les formalités administratives n'avaient pas été faites. Il est donc demandé au conseil accepter ce don de parcelle et d'un chemin qui sera ensuite intégré à la propriété de la commune.

A l'avenir son entretien sera proposé à la communauté de commune de Cazals-Salviac.

Approbation par le Conseil Municipal :

15 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

Délibération 5 : Adhésion au groupement de commande d'énergie de Lot Énergie (Ex FDEL).

M le Maire présente l'évolution réglementaire qui impose à compter du 1 janvier 2021 à toutes les collectivités de plus de 10 équivalents temps pleins et/ou dont le budget dépasse les 2 millions d'euros; de quitter le secteur réglementé pour sa fourniture d'énergie.

En 2020 une proposition de fourniture a été faite à la commune mais faute de réponse, la collectivité salviacoise ne pourra bénéficier pour 2021 de cette offre.

Il est donc proposé pour l'année civile à venir de négocier un contrat, hors offre Lot Énergie (le coût énergétique est à peu près équivalent par contre les abonnements sont plus conséquents)

puis pour 2022 de rejoindre l'offre avec adhésion au groupement de commandes proposée par Lot Énergie (Gain de l'ordre de 10% sur la facture totale).

Approbation par le Conseil Municipal :

15 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

Délibération 6 : Transfert de compétences « Plan Local d'Urbanisme » à la communauté de communes Cazals-Salviac.

M le Maire présente ce dossier en précisant qu'en respect de la législation en vigueur, à compter du 1 janvier 2020, la compétence PLU devait être transférée à la communauté de commune. La crise sanitaire de la COVID-19 a reporté cette obligation au 1^{er} juillet 2021, date à laquelle ce transfert se fera de droit. Il est proposé au conseil municipal d'entériner cette décision à compter du 1er avril 2021 (donc avancer de 3 mois) ce qui permettra un gain de temps dans les procédures en cours ou à venir (Décision qui a été prise en conseil communautaire le 26 novembre 2020, chaque commune membre devant ensuite se prononcer). Le PLU deviendra alors plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

Le PLU actuel de Salviac reste actif et valide tant que le future PLUI ne sera pas activé.

Philippe MARTEGOUTE prend bien acte de la situation évolutive du cadre réglementaire mais s'inquiète d'une perte de souveraineté de la commune par ce transfert de compétences.

François DOLS enregistre cette position tout en soulignant que les exigences réglementaires sont là, et que de toutes façons au 1^{er} juillet 2021 le transfert sera de fait effectif. Alors autant en être acteur et pendre les devants.

Approbation par le Conseil Municipal :

14 POUR; 0 CONTRE; 1 ABSTENTION

Délibération 7 : Convention avec un établissement public foncier d'Occitanie.

M le Maire présente maintenant les spécificités de cet établissement public qui est en charge notamment du portage de projets fonciers et immobiliers au service de collectivité. Il travaille sur la région Occitanie, le département du Lot.

Dans le principe général cet établissement peut acquérir des terrains pour le compte de la commune (délégation des droits), puis le revendre à un maître d'œuvre en charge d'un projet.

F. DOLS a rencontré les responsables de cet établissement , notamment autour des acquisitions foncières relatives au projet de construction du nouvel EPHAD. Le comité de l'établissement public a donné son accord de principe pour ce financement (à taux zéro!). Le recours à cet établissement public évite ainsi à la commune de supporter le coût de l'achat du foncier.

Une autorisation du conseil municipale est sollicitée pour poursuivre les contacts engagés.

Approbation par le Conseil Municipal :

15 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

Délibération 8 : Mise à disposition des agents municipaux à la caisse des écoles.

A la demande du Maire, Mélanie GUILLANNEUF, présente l'organisation des budgets annexes au budget général de la mairie et tout particulièrement celui des écoles. L'opération proposée consiste à affecter le coût des agents municipaux intervenant sur les écoles (60 500€) afin de pouvoir avoir une approche du coût de fonctionnement de ces structures. Cette année, ce coût global est en diminution.

M le Maire souhaite à l'avenir avoir une approche analytique du fonctionnement de ce budget annexe pour approcher au plus près « le coût élève » et connaître par la même les marges de manœuvre possible sur ces postes qui correspondent à une part importante dans le budget communal. Il charge Ingrid PUYO et Joël RIGAL de faire ce travail dans les mois qui viennent.

Approbation par le Conseil Municipal :

15 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

Délibération 9 : Subvention d'équilibre de la caisse des écoles pour l'année 2020

Mélanie GUILLANNEUF, dans la poursuite du point précédant présente la proposition de subvention d'équilibre au budget « caisse des écoles » qui s'élève à 83 660,03€ (budget initial 92 800€ et subvention d'équilibre de 98 763€ en 2019).

Les différences peuvent en partie s'expliquer par :

- un moindre renversement au collège E. MONPART du fait du premier confinement sur les prestations de restauration,
- des économies de fluides et énergie,
- quelques travaux d'entretien qui n'ont pas eu lieu ou assurés sur les crédits de la communauté des communes.

Approbation par le Conseil Municipal :

15 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

Délibération 10 : Subvention d'équilibre au centre communal d'action sociale CCAS..

Par essence, ce budget au service des plus necesssiteux ou d'actions sociales menées par la municipalité ne peut s'équilibrer par les ressources propres. Il est donc proposé une subvention d'équilibre de 3 254€ (pour 3 800€ prévus au budget initiale et une subvention d'équilibre de 2 900€ en 2019)

Approbation par le Conseil Municipal :

15 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

Délibération 11 : Autorisation d'ouverture de crédits d'investissements avant le vote du BP 2021.

M le Maire reprend la parole pour préciser les objectifs de cette délibération. En effet, à la demande de la Trésorière Principale une autorisation d'ouverture de crédit est obligatoire avant le vote du prochain budget afin de pouvoir réaliser les premiers investissements sur 2021. Cette autorisation de crédits ne peut excéder 25% des investissements réalisés en 2020, ce qui permet d'inscrire 38 348,48€ et autorisera notamment le financement du tracteur d'occasion pour les ateliers municipaux. Investissement accordé lors du conseil municipal du 12 novembre dernier, un matériel correspondant au cahier des charges ayant été trouvé pour un montant de 30 000€ HT, équipements compris..

Approbation par le Conseil Municipal :

15 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

Délibération 11 : Présentation de décisions modificatives au budget.

Mélanie GUILLANNEUF précise qu'il s'agit là de réaliser des écritures rectificatives au budget primitif afin de clôturer l'exercice comptable en cours.

- Frais d'honoraires notariés (Étude Mellet-Laporte) correspondant à des transactions de 2019 sur l'ancienne poste, non réglées à ce jour pour un montant de 1 458€,
- Régularisation des amortissements exigés par la trésorerie principale pour un montant de 2,05€,
- Écritures comptables pour intégrer les renégociations des emprunts sur le budget général, validées au conseil municipal du 12 novembre dernier,
- Écritures comptables pour intégrer les renégociations des emprunts sur le budget photovoltaïque, validées au conseil municipal du 12 novembre dernier,
- Restitution du différentiel de la taxe d'habitation pour un montant de 4 779€.

Approbation par le Conseil Municipal :

15 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

3.Points divers

Il est 21h30, François Dols donne la parole à différents membres du conseil municipal afin de faire un point sur le travail des commissions : Les écoles ; le conseil d'administration du collège et de son projet d'investissements sur les aménagements et la restructuration, les travaux du CCAS et notamment l'opération colis aux anciens, le plan de sauvegarde communal, l'avancement du projet intercommunal de la station de trail, les travaux sur l'église St Jacques le Majeur, les travaux de réhabilitation du réseau d'adduction d'eau, avancements du chantier EHPAD.

M le Maire conclu par deux rendez vous à venir sur le projet Bourg Centre et la construction de la caserne des pompiers et de ses préoccupations pour recouvrir la totalité des subventions budgétées sur l'opération « Notre dame de l'Olm »..

Les points de l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 22h 05.

Fait et délibéré ce jour et an que dessus.